

		<h2>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h2>
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2024</b>	
DÉPARTEMENT Haute-Saône		
ARRONDISSEMENT Lure		
<h3>Débat d'Orientations Budgétaires 2024</h3>		
<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-003</b>		<p>Le vingt-six février de l'année deux mille vingt-quatre à 19H00 à Luxeuil-Les-Bains, salle du Conseil Municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.</p> <p>Le Conseil Communautaire nomme Stéphane KROEMER secrétaire de séance.</p>
En exercice :	38	
Titulaires présents :	25	
Suppléant :	1	
Excusé	1	
Absent :	1	
Pouvoirs :	10	
Nombre de votants :	36	

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Maryline MANTION	p	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	p	
Jérôme BERNARD	POUV	Rodolphe WACOGNE	Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	p	
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Jean-Claude NEVEUX	Nicolas NURDIN	E	
Frédéric BURGHARD	POUV	Loïc LABORIE	Sylvie GAVOILLE	POUV	Eric PETITJEAN	Éric PETITJEAN	p	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	p		Sébastien RICHARDOT	SUPP	Thierry MANCASSOLA
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	p	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	p		Alain SCHELLE	POUV	Daniel TONNA
Joël DAVAL	P		Stéphane KROEMER	p		Nathalie SIRVEAUX	POUV	Véronique DEVOILLE
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	p		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	p		Rodolphe WACOGNE	P	
André DIRAND	A		Béatrice LEPAGNEY	POUV	Martine BAVARD	Laurent ZIEGLER	POUV	Martine BAVARD
Nathalie DIRAND	POUV	Didier LARROQUE	Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

\*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

## Exposé

Les obligations relatives à l'élaboration et à la présentation des budgets et notamment à l'appui d'un Rapport d'Orientation Budgétaire sont décrites par deux textes législatifs :

Selon la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), (article 107), dans les collectivités de 3500 habitants et plus et dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants, la collectivité doit obligatoirement assurer la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB).

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) n° 2018-32 du 22 janvier 2018 (II - article 13), précise le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire.

Depuis le passage au référentiel M57, des changements interviennent concernant le délai de présentation des orientations budgétaires et celui de transmission du projet de budget aux membres du conseil communautaire, en application de l'article L.5217-10-4 du CGCT ;

En effet l'article précité oblige la présentation des orientations budgétaires dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget. Quant au délai de communication du projet de budget aux membres du Conseil, il est fixé à 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire propose :

- Les hypothèses de l'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes,
- Les programmes d'investissements envisagés,
- La structure et la gestion de l'encours de la dette,
- Les objectifs en matière d'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette, et de l'endettement.

Ce rapport présente également les données précises sur l'état du personnel et notamment la structure des effectifs, les dépenses relatives à la rémunération, la durée effective du travail, l'évolution des dépenses de personnel pour l'exercice.

### **Proposition**

Le Président propose donc à l'assemblée de débattre des orientations budgétaires au moyen du rapport annexé.

En effet, le Débat d'Orientation Budgétaire permet à l'assemblée délibérante :

- de débattre des orientations qui préfigurent les priorités affichées dans les Budgets Primitifs ;
- d'être informée sur la situation financière et sur les effectifs de la collectivité ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière.

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance et annexé à la présente ;

La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil prend acte à **l'unanimité** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

**Le Président**

**Jacques DESHAYES**

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



# SOMMAIRE

## Introduction

<u>1.</u>	<u>Ralentissement de la croissance mondiale sur fond de désinflation progressive</u>	6
1.1.	<u>Une croissance modérée dans le monde</u>	6
1.2.	<u>Zone Euro : Poursuite de la « désinflation »</u>	6
<u>2.</u>	<u>Le contexte économique en France</u>	6
2.1.	<u>Les prévisions de la loi de finances 2024 : une trajectoire visant un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l’horizon 2027</u>	6
2.2.	<u>L’évolution des dispositifs financiers et fiscaux pour les collectivités locales</u>	7
2.3.	<u>Les principales mesures financières et fiscales pour les collectivités locales</u>	7
<u>3.</u>	<u>Les résultats de l’année budgétaire 2023 pour la communauté de communes</u>	7
3.1.	<u>Une situation budgétaire saine</u>	7
3.2.	<u>Un faible endettement</u>	11
3.3.	<u>La trésorerie</u>	12
3.4.	<u>Les concours de l’Etat et la DGF</u>	13
3.5.	<u>La fiscalité</u>	13
<u>4.</u>	<u>La situation des ressources humaines</u>	18
4.1.	<u>La situation au 31 décembre 2023</u>	18
<u>5.</u>	<u>Des projets pour un territoire attractif</u>	18
5.1.	<u>Des projets pour le développement économique</u>	19
5.2.	<u>Des projets pour renforcer la cohésion du territoire</u>	20
5.3.	<u>La transition écologique, un défi pour la qualité de vie des habitants</u>	21
5.4.	<u>Un investissement conséquent pour le patrimoine immobilier</u>	23
<u>6.</u>	<u>Budget général : les orientations pour 2024</u>	24
6.1.	<u>Un budget de fonctionnement maîtrisé</u>	24
6.2.	<u>Un budget d’investissement ambitieux</u>	26
6.3.	<u>Le programme pluriannuel d’investissement</u>	27
6.4.	<u>Le programme des AP/CP en investissement</u>	29
6.5.	<u>Pas d’augmentation de la fiscalité en 2024</u>	31
	<u>ANNEXES</u>	32
✓	<u>Tableau des effectifs</u>	32
✓	<u>L’organigramme des services</u>	32

## **Le débat d'orientation budgétaire : un cadre réglementaire et obligatoire**

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la communauté de communes (analyse rétrospective).

Une délibération de l'assemblée délibérante prend acte du débat d'orientation budgétaire. Celle-ci doit faire l'objet d'un vote (article L 2312-1 du CGCT).

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte également de l'existence du rapport d'orientation budgétaire.

Le rapport d'orientation budgétaire doit préciser notamment les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette contractée, la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

# Ralentissement de la croissance mondiale sur fond de désinflation progressive

## Une croissance modérée dans le monde

L'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire.

Cependant le ralentissement de l'inflation est apparu dès fin 2022 dans les pays émergents comme en zone Euro, où les hausses successives ont atteint un pic en octobre 2022 (10.6 %), puis ont connu une décrue depuis pour atteindre 4.3 % en septembre 2023. Aux Etats Unis l'inflation a continué de reculer, atteignant 3.7 % en septembre contre 6.3 % en janvier.

## Zone Euro : Poursuite de la « désinflation »

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, la croissance est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de 2023 s'est poursuivi pour atteindre un taux estimé à 5.8 % sur l'ensemble de l'année (estimation novembre 2023).

La croissance est restée faible et devrait ainsi s'établir à + 0.5 % sur l'ensemble de 2023 mais pourrait s'accélérer à +1 % en 2024.

Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau prépandémique, ce qui pourrait augurer d'une reprise retardée de la consommation quand les taux d'emprunt se stabiliseront.

## Le contexte économique en France

### Les prévisions de la loi de finances 2024 : une trajectoire visant un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027

#### a. Le contexte national

La fin du « quoi qu'il en coûte » se matérialise par :

- La suppression de la plupart des dispositifs de soutien de l'Etat auprès des entreprises et des collectivités sur le coût de l'énergie ;
- La réduction des aides aux entreprises, à la politique de l'emploi ;
- La réforme de l'assurance chômage.

Parallèlement, des crédits supplémentaires sont débloqués en faveur de la transition écologique visant l'énergie, les transports, la mobilité et la rénovation des logements.

Tandis que s'opérera l'indexation de l'impôt sur le revenu, des retraites et des prestations sociales sur l'inflation.



b. L'évolution des principaux indicateurs de l'économie française

Celle-ci dépendra en grande partie du contexte international et des conséquences des crises géopolitiques en cours. Du fait des récents évènements au Proche-Orient il ne faut pas exclure un nouveau choc pétrolier.

Principaux indicateurs de l'économie française en 2023 et perspectives 2024

	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Croissance	1,0%	1,4%
Déficit public	-4,9%	-4,4%
Inflation	4,9%	2,6%
Endettement en % du PIB	109,7%	109,7%

L'évolution des dispositifs financiers et fiscaux pour les collectivités locales

La loi de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027 ne contient pas de mesures coercitives pour les collectivités. Toutefois elle préconise que leurs dépenses de fonctionnement n'excèdent pas un taux équivalent à l'inflation moins 0,5 % est un objectif inscrit. Le taux d'inflation prévu en 2024 est fixé à 2.6 %. Par conséquent les collectivités sont invitées à ne pas dépasser 2.1 % de hausse de leurs dépenses de fonctionnement.

Les principales mesures financières et fiscales pour les collectivités locales

Plusieurs mesures financières et fiscales concernent les collectivités. Parmi elles on retiendra principalement :

- L'Étalement sur quatre ans de la suppression de la CVAE restante (jusqu'en 2027) ;
- La Réforme des redevances des agences de l'eau. Deux redevances, indexées sur l'inflation, pour la performance des réseaux d'eau potable et pour celle des systèmes d'assainissement collectif dues pas les communes et groupements ;
- La hausse de la DGF de + 222,5 millions d'euros, destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation. Mais un risque de minoration des montants individuels ;
- Une compensation par l'Etat au profit des communes ou intercommunalités qui percevaient la THLV (taxe d'habitation sur les Logements Vacants) ;
- L'Accompagnement financier de la mobilisation des collectivités pour la réussite des ZFE (zones à faible émission). Ceci consiste à aider les collectivités à mettre en place les moyens de contrôle et d'application des amendes concernant la circulation et le stationnement routiers dans les ZFE.

**Les résultats de l'année budgétaire 2023 pour la communauté de communes**

Une situation budgétaire saine

a. Budget Général

*Résultats de l'exercice 2023*

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2023	CA 2023	% réalisé	BP 2023	CA 2023	% réalisé
<b>Dépenses</b>	10 027 000 €	8 239 853 €	82,18 %	4 855 000 €	2 215 341 €	45.63%
<b>Recettes</b>	8 545 130 €	8 894 326 €	104.09 %	4 605 152€	1 279 722€	27.79%
<b>Résultats</b>		<b>+ 654 473 €</b>			<b>-935 619 €</b>	

**Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2023	Report ex 2022	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	654 473 €	2 904 870 €	0 €	3 559 343 €
Investissement	-935 619 €	249 848 €	- 21 467 €	707 238 €
			<b>TOTAL</b>	<b>2 852 105 €</b>

Le résultat de fonctionnement pourrait atteindre 654 473 € soit une augmentation de 103 390 € (+ 18,76 %) par rapport à 2022.

Par rapport à 2022, les dépenses ont augmenté de 452 000 €, soit une progression de 5,80 %, légèrement supérieure à l'inflation constatée au niveau national qui est de 4,90 %.

Les principales dépenses sont liées aux charges d'électricité (153 000 €), aux frais de personnel (130 000 €), à la passation de nouveaux marchés d'assurances et d'entretien des espaces verts (34 500 €), au prélèvement exceptionnel pour le dégrèvement de la TH (72 000 €) et à l'entretien des bâtiments (61 000 €).

Cette augmentation est compensée par les recettes de fonctionnement qui augmentent de 6,66 %, soit une hausse des recettes de 555 000 €.

On constate également une augmentation du produit de la fiscalité de + 148 000 € (CFE, TF et TH sur les résidences secondaires) due à la revalorisation des bases. La TASCOM, la CVAE et les allocations compensatrices affichent également une hausse de 108 000 €. Le FCTVA de fonctionnement et la fraction de TVA nationale ont généré une enveloppe supplémentaire de 119 000 €. Enfin, il faut souligner une forte augmentation des produits des services à hauteur de 156 000 €.

**IMPORTANT** : A noter néanmoins une spécificité comptable liée à la dissolution du budget ZA Peltey qui contraint de reprendre les résultats sur le budget général. Celui-ci sera ainsi diminué de 156 032 €, soit un report d'exploitation final de 498 441 € au lieu de 654 473 €.

**b. Budget SPED****Résultats de l'exercice 2023**

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2023	CA 2023	% réalisé	BP 2023	CA 2023	% réalisé
Dépenses	1 821 000 €	1 627 918 €	89,40 %	820 000 €	87 686 €	10.69%
Recettes	1 586 879 €	1 594 940 €	100.51 %	272 269 €	191 276 €	70.25%
Résultats		<b>- 32 978 €</b>			<b>103 590 €</b>	

**Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2023	Report ex 2022	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	- 32 978 €	673 121 €	0 €	640 143 €
Investissement	103 590 €	547 730 €	-13 044 €	638 276 €
			<b>TOTAL</b>	<b>1 278 419 €</b>

Ces prévisions permettent d'évaluer un déficit de résultat de fonctionnement prévisionnel 2023 à hauteur de 32 978 € contre un déficit de 153 521 € en 2022 (vente camion).

La tendance reflète donc la décision politique de diminuer l'excédent global de fonctionnement. Malgré l'augmentation du Sytevom, le passage à la C.05 et une diminution du personnel, le cap est maintenu avec, à nouveau, un bon résultat pour le reversement de la prime CITEO (64 790 €).

Le résultat de fonctionnement cumulé pourrait donc atteindre 640 143 € contre 673 121 € en 2022.

c. Budget Assainissement collectif**Résultats de l'exercice 2023**

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2023	CA 2023	% réalisé	BP 2023	CA 2023	% réalisé
<b>Dépenses</b>	930 000 €	252 760 €	27.18 %	2 293 000 €	175 519 €	7.65%
<b>Recettes</b>	377 815 €	305 802 €	80.94 %	2 288 981 €	168 106 €	7.34%
<b>Résultats</b>		<b>53 042 €</b>			<b>- 7 413 €</b>	

**Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2023	Report ex 2022	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	53 042 €	917 185 €	0 €	970 226 €
Investissement	-7 413 €	4 019 €	-30 894 €	- 34 288 €
			<b>TOTAL</b>	<b>935 938 €</b>

L'évaluation du résultat d'exploitation 2023 du budget Assainissement collectif affiche un excédent prévisionnel de 53 042 € contre 147 989 € en 2022. Cette diminution s'explique principalement par la redevance assainissement versée par VEOLIA (358 996 € en 2022 contre 272 608 € en 2023). Suite au changement de délégataire, le solde sera versé sur l'exercice 2024.

Le résultat de fonctionnement cumulé pourrait donc atteindre 970 226 € contre 917 184 € en 2022.

d. Budget Assainissement non collectif**Résultats de l'exercice 2023**

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2023	CA 2023	% réalisé	BP 2023	CA 2023	% réalisé
<b>Dépenses</b>	75 215 €	62 641 €	83,28 %	20 000 €	9 453 €	47.27%
<b>Recettes</b>	60 115 €	65 133 €	108.35 %	18 744 €	16 226 €	86.57%
<b>Résultats</b>		<b>2 492 €</b>			<b>6 773 €</b>	

**Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2023	Report ex 2022	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	2 492 €	41 885 €	0 €	<b>44 377€</b>
Investissement	6 773 €	1 256 €	0 €	<b>8 029 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>52 406 €</b>

L'évaluation du résultat d'exploitation 2023 du budget Assainissement non collectif affiche un excédent prévisionnel de 2 492 € contre 7 891 € en 2022.

Malgré la diminution attendue de celui-ci, le budget ANC présente un équilibre de son fonctionnement entre les recettes issues des contrôles et les dépenses courantes représentées principalement par les charges de personnel, la maintenance du logiciel de facturation et l'amortissement des biens.

Le résultat de fonctionnement cumulé pourrait donc atteindre 44 377 € contre 41 884 € en 2022.

e. Budget GEMAPI**Résultats de l'exercice 2023**

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2023	CA 2023	% réalisé	BP 2023	CA 2023	% réalisé
Dépenses	118 000 €	84 069 €	71,24 %	12 000€	0 €	0.00%
Recettes	118 985 €	84 172 €	70.74 %	9 544 €	614 €	6.43%
Résultats		<b>103 €</b>			<b>614 €</b>	

**Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2023	Report ex 2022	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	103 €	173 014 €	0 €	<b>173 117 €</b>
Investissement	614 €	2 456 €	0 €	<b>3 070 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>176 187 €</b>

L'évaluation du résultat d'exploitation 2023 du budget GEMAPI affiche un excédent prévisionnel de 103 € contre 19 395 € en 2022. L'exercice 2023 a été consacré à la continuité de l'étude de danger sur la digue de Breuches et à la participation exceptionnelle des travaux de Mersuay.

Le résultat de fonctionnement cumulé pourrait donc atteindre 173 117 € contre 173 014 € en 2022.

f. Budgets ZAC**ZAC LE BOUQUET****Résultats de l'exercice 2023**

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2023	CA 2023	% réalisé	BP 2023	CA 2023	% réalisé
Dépenses	1 396 378 €	418 001 €	29,93 %	1 418 307€	399 127 €	28.14%
Recettes	2 452 000€	550 893 €	22.47 %	1 579 000 €	341 306 €	21.62%
Résultats		<b>132 892 €</b>			<b>-57 821 €</b>	

**Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2023	Report ex 2022	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	132 892 €	-1 055 622 €	0 €	<b>-922 730 €</b>
Investissement	-57 821 €	-160 693 €	0 €	<b>-218 514 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>-1 141 244 €</b>

Le budget 2023 affiche des dépenses de maîtrise d'œuvre pour la finition de voirie de la tranche 1 ainsi que des bornages. Quant aux recettes, une vente de parcelle pour la société PARIS a été contractualisée à hauteur de 176 382 €.

**ZAC LES 7 CHEVAUX****Résultats de l'exercice 2023**

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2023	CA 2023	% réalisé	BP 2023	CA 2023	% réalisé
Dépenses	1 400 261 €	1 213 603 €	75,46 %	1 437 162€	1 195 160 €	75.60%
Recettes	1 838 000€	1 212 482 €	59.15 %	2 615 000 €	1 177 838 €	42.46%
Résultats		<b>-1 121 €</b>			<b>-17 322 €</b>	

**Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2023	Report ex 2022	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	-1 121 €	-437 739 €	0 €	<b>-438 860 €</b>
Investissement	-17 322 €	-1 177 838 €	0 €	<b>-1 195 160 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>-1 634 020 €</b>

Aucune dépense liée à des travaux et aucune vente n'ont été comptabilisées sur le budget.

**ZA PELTEY****Résultats de l'exercice 2023**

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2023	CA 2023	% réalisé	BP 2023	CA 2023	% réalisé
<b>Dépenses</b>	662 000 €	385 767 €	63,27 %	438 631€	25 412 €	81.91%
<b>Recettes</b>	651 381€	219 116 €	64.26 %	754 000 €	378 768 €	46.89%
<b>Résultats</b>		<b>-166 651€</b>			<b>353 356 €</b>	

**Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2023	Report ex 2022	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	-166 651 €	10 619 €	0 €	<b>- 156 032 €</b>
Investissement	353 356 €	-315 369 €	0 €	<b>37 987 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>-118 045 €</b>

Les dépenses courantes ont été enregistrées ainsi que les ventes à la menuiserie des vallées (137 600 €) et à la Mairie de Raddon (75 000 €).

La dissolution du budget au 31.12.2023 a été actée par délibération du 11.12.2023.

**Un faible endettement**

La collectivité n'a mobilisé aucun emprunt supplémentaire au cours de l'exercice 2023 et a même effacé quatre emprunts, trois au budget général mobilisés notamment pour la construction du complexe des Merises et un au budget Sped.

Il reste neuf prêts actifs répartis entre les différents budgets de la collectivité avec une structure de la dette solide. Le désendettement global s'élève à 291 342 € sur l'exercice 2024.

Plusieurs emprunts sont arrivés à échéance en 2023 € réparti entre :

- Le budget général pour 171 850 €
- Le budget SPED pour 5 137 €

La collectivité affiche un faible taux d'endettement de 30.58 %, dont l'annuité 2024 s'élève à 232 308 €, en comparaison avec celui des groupements de communes à FPU qui s'élève à 43.21 % (source : Direction Générale des Collectivités Territoriales DGCL).

Suite à la dissolution de la ZA Peltey au 31/12/2023, l'emprunt a été intégré au budget général. Il affiche une dette en capital de 37 986 € avec un taux fixe de 3.70 % et un terme au 22 juin 2025.

## Dettes par habitant

Capital/hab	Annuité/hab	intérêts/hab
191,14 €	20.68 €	1.44 €/hab 15 communes (15 290 hab)
138,51 €	16.05 €	2.67 €/habitant 3 communes (assainissement) – 10 902 hab

Dettes totales au 1<sup>er</sup> janvier 2024

organisme	1ere échéance	Taux	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1er janvier 2024	Annuité 2024	dont		Dernière échéance
						Intérêts	Capital	
Crédit Mutuel	30/06/2006	3.65%	325 000.00 €	54 571.15 €	23 038.06 €	1 799.80 €	21 238.26 €	31/01/2026
Crédit Agricole	15/11/2019	1.32%	600 000.00 €	485 385.30 €	34 183.24 €	6 269.30 €	27 913.94 €	15/08/2039
La Banque Postale	01/07/2021	0.38%	965 000.00 €	792 174.17 €	66 214.80 €	2 920.14 €	63 294.66 €	01/01/2036
Caisse d'Epargne	21/03/2022	0.58%	1 500 000.00 €	1 350 000.00 €	82 721.25 €	7 721.25 €	75 000.00 €	21/09/2041
Crédit Agricole	22/03/2017	3.70%	189 974.27 €	37 986.87 €	26 150.80 €	1 060.06 €	25 090.74 €	22/06/2025
		Principal	3 579 974.27 €	2 720 117.49 €	232 308.15 €	19 770.55 €	212 537.60 €	
Dexia Crédit	01/04/2011	1.82%	750 000.00 €	125 926.05 €	57 248.12 €	1 915.63 €	55 332.49 €	01/01/2026
		Le Bouquet	750 000.00 €	125 926.05 €	57 248.12 €	1 915.63 €	55 332.49 €	
Caisse d'épargne	25/12/2019	0.75%	175 000.00 €	69 597.97 €	25 529.04 €	348.97 €	25 180.07 €	25/09/2026
		SPED	175 000.00 €	69 597.97 €	25 529.04 €	348.97 €	25 180.07 €	
Caisse d'épargne	25/08/2018	2.00%	2 262 000.00 €	1 510 017.99 €	174 923.20 €	29 111.32 €	145 811.88 €	25/05/2033
		Assainissement	2 262 000.00 €	1 510 017.99 €	174 923.20 €	29 111.32 €	145 811.88 €	
Caisse d'épargne	22/08/2022	0.57%	12 000.00 €	10 529.67 €	1 543.10 €	72.77 €	1 470.33 €	22/08/2029
		SPANC	12 000.00 €	10 529.67 €	1 543.10 €	72.77 €	1 470.33 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>6 778 974.27 €</b>	<b>4 436 189.17 €</b>	<b>491 551.61 €</b>	<b>51 219.24 €</b>	<b>440 332.37 €</b>	

La trésorerie

Année : 2023  
Mois : DécembreRégion : Bourgogne Franche-Comté  
Département : HAUTE SAONE  
PNC : SGC LUXEUIL-LES-BAINS  
Budget collectivité : 50000 CC PAYS DE LUXEUIL -  
Type Budget : GFPGroupe :  
Thème : Gestion comptabilité  
Analyse : Evolution de la trésorerie

Sur l'exercice 2023, le compte au trésor est confortable avec une disponibilité moyenne de 3 millions d'euros. Les projets sont en phase montante mais à ce jour l'avancement des missions n'a pas généré d'importantes dépenses.

Ce constat a entraîné une non contractualisation de ligne de trésorerie.

### Les concours de l'Etat et la DGF

En l'absence de notification de la part des services fiscaux concernant les concours de l'Etat, les prévisions budgétaires du chapitre 74 restent volontairement identiques à celles de l'année 2023.

- Dotation de compensation : 456 541 €
- Dotation d'intercommunalité : 329 669 €

### La fiscalité

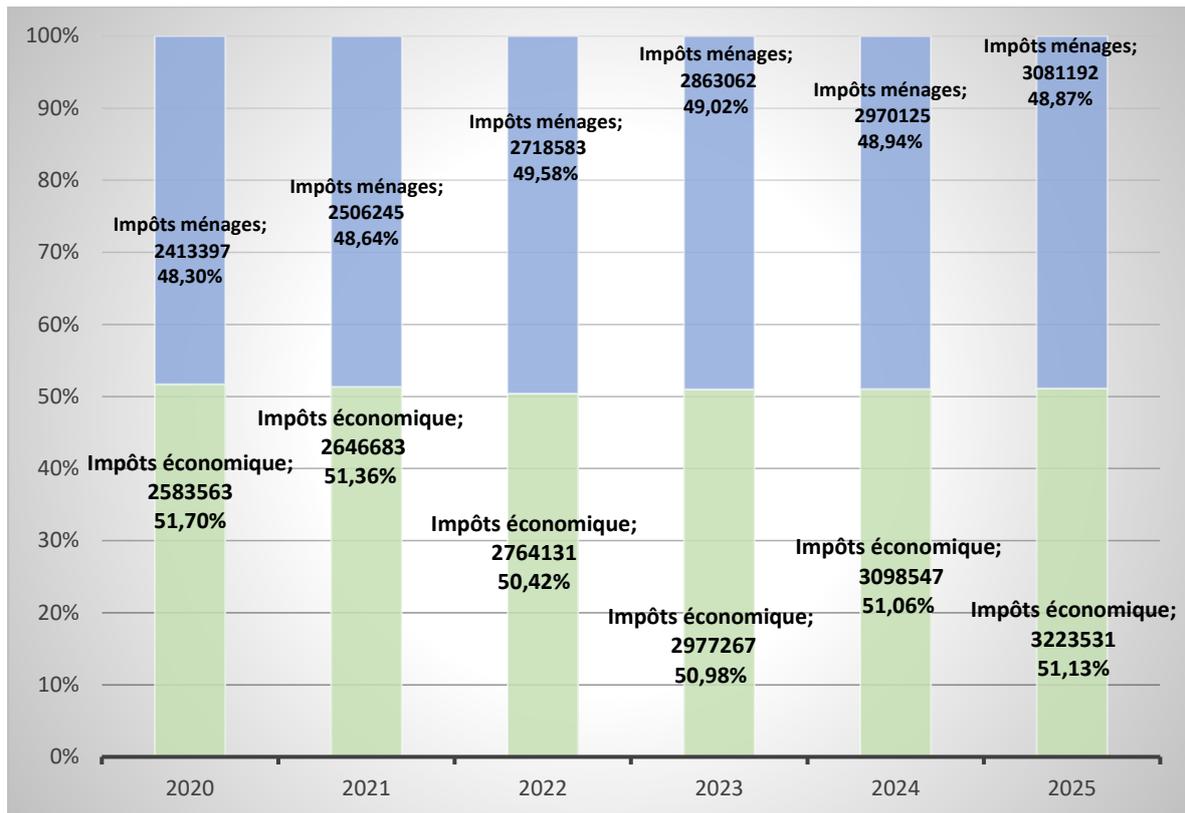
Depuis 2020, la recette issue de la fiscalité a connu une évolution de + 16,88 %. Entre 2022 et 2023, l'augmentation a été de 6,52 %, soit une recette supplémentaire de 357 615 € répartis entre :

- Les impôts des entreprises pour 213 136 € ;
- Les impôts des ménages pour 144 479 €.

### **Evolution et prévision du produit de recettes fiscales depuis 2020**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2023/2022	2023/2022
Impôts économique	2 583 563 €	2 646 683 €	2 764 131 €	2 977 267 €	3 098 547 €	3 223 531 €	213 136 €	7.71%
Impôts ménages	2 413 397 €	2 506 245 €	2 718 583 €	2 863 062 €	2 970 125 €	3 081 192 €	144 479 €	5.31%
<b>TOTAL</b>	<b>4 996 960 €</b>	<b>5 152 928 €</b>	<b>5 482 714 €</b>	<b>5 840 329 €</b>	<b>6 068 672 €</b>	<b>6 304 723 €</b>	<b>357 615 €</b>	<b>6.52%</b>

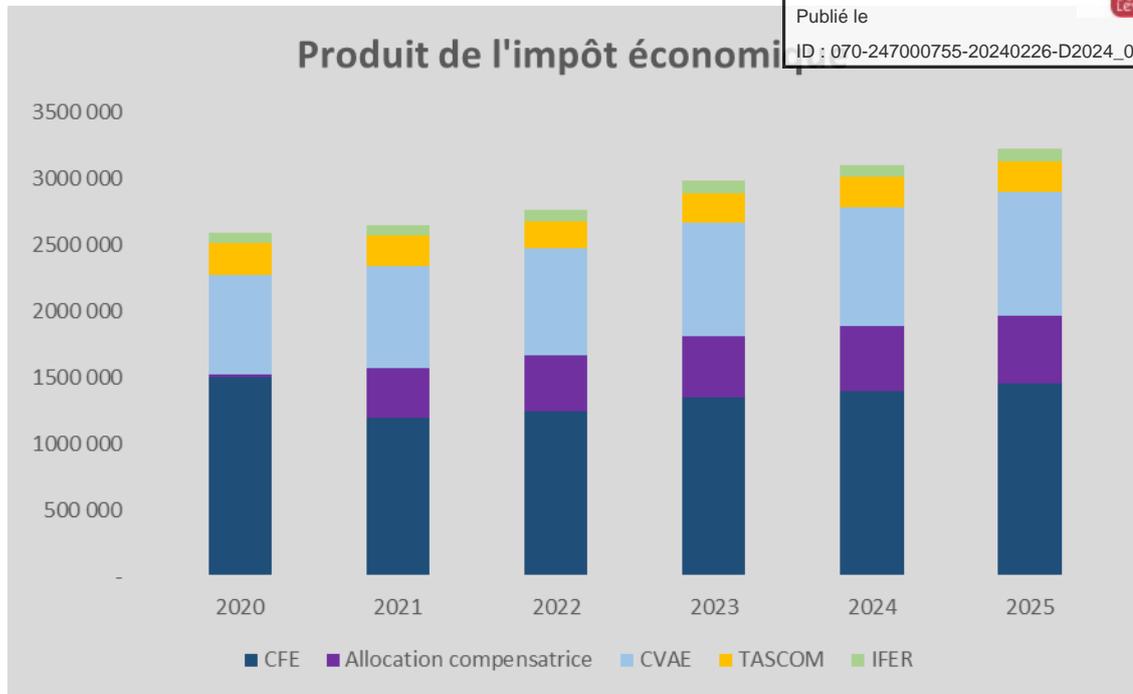
## Répartition de la fiscalité



### a. La fiscalité économique

#### Evolution du produit sur la fiscalité économique

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	V° 2023/2022
CFE	1 500 463 €	1 195 584 €	1 239 375 €	1 345 675 €	1 398 156 €	1 452 684 €	8.57%
Allocation compensatrice	21 482 €	372 133 €	423 115 €	458 324 €	483 324 €	508 324 €	8.32%
CVAE	748 345 €	772 989 €	809 121 €	860 020 €	894 421 €	930 198 €	6.29%
Total CET	2 270 290 €	2 340 706 €	2 471 611 €	2 664 019 €	2 775 901 €	2 891 206 €	7.78%
TASCOM	237 060 €	223 134 €	201 180 €	223 931 €	230 649 €	237 568 €	11.31%
IFER	76 213 €	82 843 €	91 340 €	89 317 €	91 997 €	94 757 €	-2.26%
<b>TOTAL IMPOT ECONOMIQUE</b>	<b>2 583 563 €</b>	<b>2 646 683 €</b>	<b>2 764 131 €</b>	<b>2 977 267 €</b>	<b>3 098 547 €</b>	<b>3 223 531 €</b>	<b>7.71%</b>



#### Evolution de la Contribution Foncière des Entreprises

	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Base Nette	6 317 000	5 099 000	5 235 000	5 666 000	5 886 974	6 116 565
Taux de CFE	23.75	23.75	23.75	23.75	23.75	23.75
Produit rectifié	1 500 463 €	1 195 584 €	1 239 375 €	1 345 675 €	1 398 156 €	1 452 684 €
Différence de produit		-304 879 €	43 791 €	106 300 €	52 481 €	54 528 €
<b>Evolution</b>		-20.32%	3.66%	8.57%	3.90%	3.90%

#### Evolution de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Part de CVAE perçue	748 345 €	772 989 €	809 121 €	860 020 €	894 421 €	930 198 €
Différence		24 644 €	36 132 €	50 899 €	34 401 €	35 777 €
<b>Evolution</b>		3.29%	4.67%	6.29%	4.00%	4.00%

#### Evolution de la Taxe Additionnelle sur Surfaces Commerciales

	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Produit TASCOM	237 060 €	223 134 €	201 180 €	223 931 €	230 649 €	237 568 €
Différence		-13 926 €	-21 954 €	22 751 €	6 718 €	6 919 €
<b>Evolution</b>		-5.87%	-9.84%	11.31%	3.00%	3.00%

### Evolution de la Taxe Additionnelle sur les entreprises de Réseaux

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Part IFER	76 213 €	82 843 €	91 340 €	89 317 €	91 997 €	94 757 €
Différence		6 630 €	8 497 €	-2 023 €	2 680 €	2 760 €
<b>Evolution</b>		8.70%	10.26%	-2.26%	3.00%	3.00%

### b. La fiscalité des ménages

#### Evolution du produit des recettes fiscales prélevées sur les ménages

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	V° 2023/2022
Taxe d'Habitation	1 874 910 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Taxe Foncier Bâti	506 198 €	476 007 €	497 515 €	530 104 €	550 778 €	572 258 €	6.55%
Taxe Foncier non Bâti	6 776 €	6 765 €	6 982 €	7 506 €	7 800 €	8 100 €	7.51%
Taxe Add. Foncier Non Bâti	25 513 €	24 481 €	24 926 €	27 376 €	28 442 €	29 555 €	9.83%
Taxe d'Habitation Rés. Sec.	0 €	113 141 €	116 553 €	122 786 €	127 000 €	132 000 €	5.35%
Fraction de TVA TH	0 €	1 885 851 €	2 072 607 €	2 175 290 €	2 256 105 €	2 339 279 €	4.95%
<b>TOTAL IMPOT MENAGES</b>	<b>2 413 397 €</b>	<b>2 506 245 €</b>	<b>2 718 583 €</b>	<b>2 863 062 €</b>	<b>2 970 125 €</b>	<b>3 081 192 €</b>	<b>5.31%</b>

#### Evolution de la Taxe d'Habitation

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Base Nette TH</b>	16 809 000	0	0	0	0	0
<b>Taux TH</b>	11.16%					
<b>Produit TH</b>	1 874 910 €	1 998 992 €	2 189 160 €	2 298 076 €	2 383 105 €	2 471 279 €
Différence		124 082 €	190 168 €	108 916 €	85 029 €	88 174 €
Evolution		6.61%	9.51%	4.98%	3.70%	3.70%

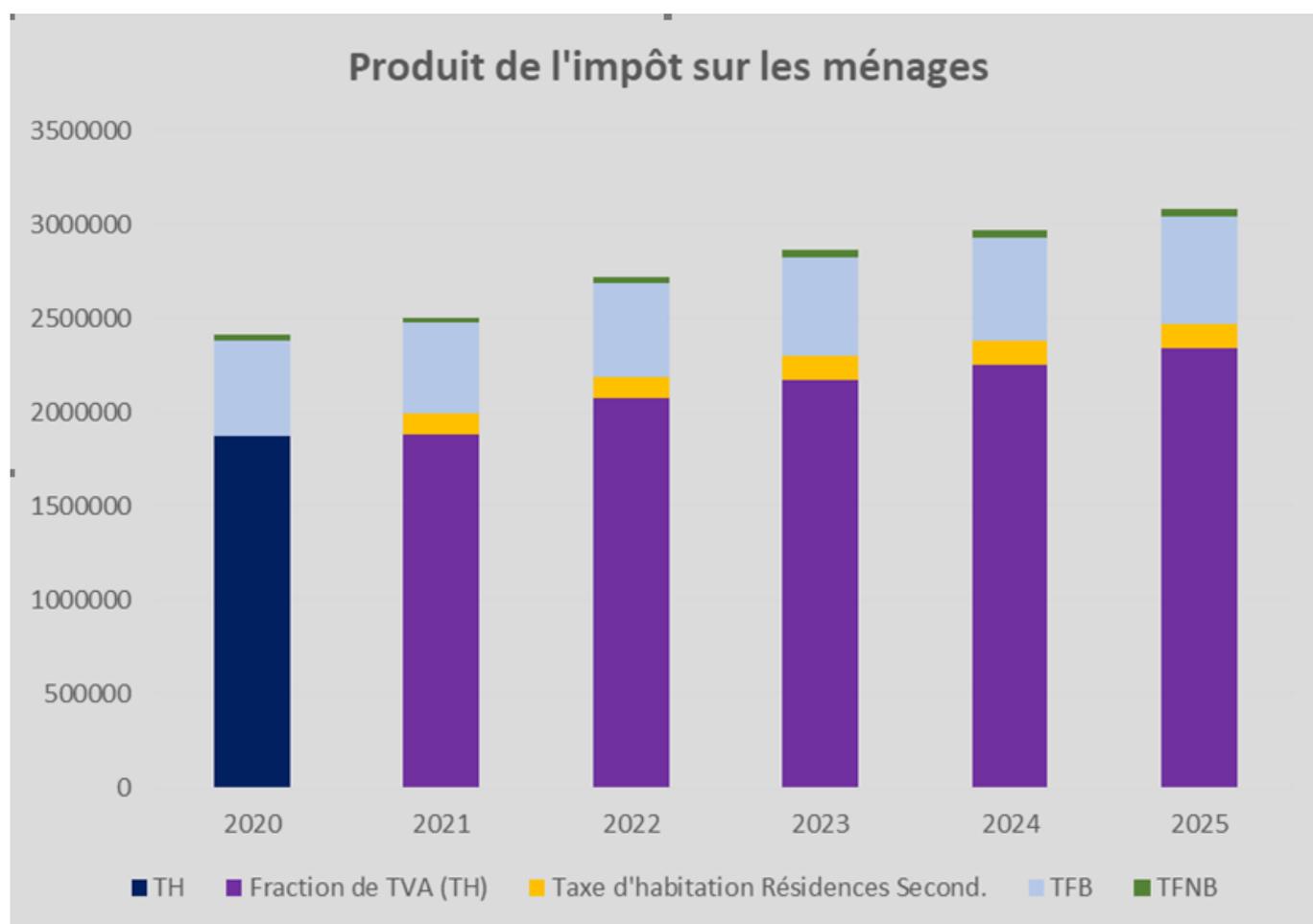
Produit 2021 et 2025 = TVA + TH sur résidences secondaires

#### Evolution de la Taxe Foncière Bâti

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Base Nette TFB</b>	18 888 000	17 906 000	18 564 000	19 780 000	20 551 420	21 352 925
Différence		- 982 000	658 000	1 216 000	771 420	801 505
Evolution		5.20%	3.67%	6.55%	3.90%	3.90%
<b>Taux TFB</b>	2.68%	2.68%	2.68%	2.68%	2.68%	2.68%
<b>Produit TFB</b>	506 198 €	476 007 €	497 515 €	530 104 €	550 778 €	572 258 €
Différence		-30 191 €	21 508 €	32 589 €	20 674 €	21 480 €
Evolution		-5.96%	4.52%	6.55%	3.90%	3.90%

## Evolution de la Taxe Foncière Non-Bat.

	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
<b>Base Nette TFB</b>	302 500	302 000	311 700	335 100	348 169	361 748
Différence		- 500	9 700	23 400	13 069	13 579
Evolution		-0.17%	3.21%	7.51%	3.90%	3.90%
<b>Taux TFB</b>	2.24%	2.24%	2.24%	2.24%	2.24%	2.24%
<b>Produit TFB + taxe add</b>	32 289 €	31 246 €	31 908 €	34 882 €	36 242 €	37 655 €
Différence		-1 043 €	662 €	2 974 €	1 360 €	1 413 €
Evolution		-3.23%	2.12%	9.32%	3.90%	3.90%



**c. Les recettes fiscales attendues en 2024 et 2025**

Avec une revalorisation des bases locatives de + 3,90%, la CCPLx devrait obtenir un produit global de + 228 000 € pour 2024.

Pour le reversement de la TVA Nationale, même si elle devrait connaître un ralentissement, il est prévu une augmentation de 3,70% soit environ 80 000 €

Quant à la Dotation Globale de Fonctionnement, la loi de finances pour 2024 affiche une augmentation identique à l'exercice 2023 soit 320 millions.

## La situation des ressources humaines

### 1.1. La situation au 31 décembre 2023

#### Nombre d'agents par statut

STATUT	NB D'AGENTS		
	Temps complet	Temps non complet	Temps partiel
Titulaires	35	7	8
Stagiaires	2	0	
Contractuels droit public	5	5	
Contractuels droit privé	5	1	
Apprentis	1		

#### Nombre d'agents par catégorie

CATEGORIE	A	B	C	Hors catégorie droits privés	Apprentis
postes pourvus	9	12	41	6	1

#### Nombre d'agents par filière

FILIERE	Administrative	Technique	Animation	Médico sociale	Sportive
	19	30	5	12	3

En 2023 tous les postes ont été pourvus.

Désormais la collectivité a atteint un rythme de croisière grâce à une stabilisation du personnel.

De nouveaux postes devraient être créés en 2024 pour répondre aux besoins supplémentaires liés à de nouvelles compétences communautaires.

Concernant le SPED, les crédits ont diminué entre 2022 et 2023 (de 579 600 € à 541 000 €) soit - 38 000 €. Les résultats de la nouvelle organisation des tournées s'avèrent encourageants en termes de maîtrise des coûts de personnel.

## Des projets pour un territoire attractif

Faire du Pays de Luxeuil un territoire où il fait bon vivre, attractif pour de nouveaux habitants et des investisseurs désireux de développer leur entreprise est un enjeu majeur. Seule la complémentarité des actions relevant des

domaines de compétences de la collectivité, dans une approche globale, permettant d'apporter une réponse à cette ambition.

## **Des projets pour le développement économique**

La communauté de communes accompagne les entreprises du territoire et les investisseurs par la qualité des zones économiques, le soutien à leurs investissements en matière d'immobilier d'entreprise et plus largement par les partenariats qu'elle peut nouer en faveur des entreprises et de l'emploi.

Le poste de chargé de mission au développement économique, créé en 2022, est désormais pourvu ce qui facilitera la mise en œuvre des actions.

Des provisions pour risque sont inscrites chaque année pour pallier les déficits des budgets ZAC. Alors que l'inscription de 100 000 € avait été décidée en 2022 et 2023, il est proposé d'inscrire 150 000 € à compter de 2024.

### **a. Territoire d'industrie – 2<sup>ème</sup> phase**

La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil est, avec l'Etat, la Région, la CCI, et les communautés de communes voisines (Lure, 1000 Etangs, Haute Comté, Rahin et Chérimont), partie prenante du dispositif visant à relancer les dynamiques industrielles du territoire. Comme pour Territoire d'Industrie I, les communautés de communes lauréates du 2<sup>ème</sup> programme ont choisi de confier l'animation du dispositif à la CCI de Haute-Saône. Une somme d'environ 7 000 € sera versée à la CCI, par la CCPLX proportionnellement à sa population et à son poids industriel sur le périmètre de Territoire d'industrie des Vosges du sud.

### **b. Le soutien à l'immobilier des entreprises**

Engagée depuis 2019 par une autorisation de programme à hauteur de 240 000 €, la politique d'aide à l'immobilier se poursuit. Il est proposé de prolonger le programme et d'inscrire en 2024 à nouveau la somme de 80 000 € pour aider les entreprises locales ou exogènes dans leurs projets d'extension ou d'installation.

Ce dispositif incitatif est un outil levier pour les entreprises qui peuvent solliciter en complément une aide financière du Département et de la Région.

Depuis le lancement de ce programme, ce sont ainsi 471 k€ de subventions que 10 entreprises du Pays de Luxeuil localisées à Froideconche, Saint-Sauveur, Saint-Bresson et Luxeuil ont pu lever auprès du département et de la communauté de communes. L'effet sur l'emploi s'est traduit par la création de 60 emplois, le maintien de 99 et la relocalisation de 9 emplois supplémentaires.

Une réflexion en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs est également en discussion.

### **c. Transition numérique des entreprises**

La CCPLx s'est engagée depuis plusieurs années en faveur du développement des usages numériques auprès des TPE du Pays de Luxeuil. Constatant régulièrement les difficultés des entreprises à assurer des démarches tendant de plus en plus vers la dématérialisation, il apparaît indispensable d'aider les TPE à se doter des moyens nécessaires pour aborder ce virage. Le partenariat avec le Fablab se poursuit et une inscription budgétaire à hauteur de 40 000 € est inscrite pour 2024.

### **d. La zone d'activité des Athelots**

La zone bénéficiera du projet global des abords de l'équipement aquatique. Les travaux de création d'infrastructure de voirie vont améliorer la qualité de desserte de la zone, accroître son attractivité et accompagner le dynamisme des entreprises présentes.

Un premier effet de ce projet est la vente de la friche Dumeste. Des négociations sont en cours avec le Sytevom pour la cession de ce bien, afin d'y développer Symetri II après le succès de Symetri I en termes de créations d'emplois et d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, un pôle chaudronnerie se concrétise au travers du développement des entreprises déjà présentes (Cattinair et Profilux) et l'installation de MRM.

Il est aussi prévu que l'entreprise RKF étende son périmètre et rachète des délaissés de terrains pour 1500 m<sup>2</sup>.

**e. La ZAC du Bouquet**

La commercialisation de cette zone se poursuit. Deux entreprises ont déjà démarré leurs travaux de construction. Un compromis a été signé pour l'installation d'une société liée à la distribution d'énergie hydrogène et des tractations sont menées pour l'installation ou l'extension de deux autres entreprises.

L'année 2024 verra enfin la finalisation de la voirie de la première phase de commercialisation. Une tranche ferme pour 430 k€ HT de travaux pour la voirie définitive est d'ores et déjà engagée et les travaux démarrés. Cette tranche ferme sera complétée par la réalisation d'une voirie complémentaire, pour un montant de travaux de 470 k€ HT (564 000 € TTC), pour l'accueil de nouvelles entreprises.

**f. La ZAC des Sept Chevaux**

La commercialisation de cette zone demeure complexe malgré une localisation et un aménagement de qualité. Outre l'installation du futur centre administratif et technique de la communauté de communes, plusieurs contacts économiques ont actuellement lieu qui pourraient néanmoins rapidement accélérer sa commercialisation. Pour autant, un réaménagement des parcelles, aujourd'hui de grandes surfaces, est nécessaire pour l'accueil des activités sur la zone des Sept Chevaux.

L'année 2024 sera consacrée aux études de maîtrise d'œuvre afin de finaliser une nouvelle voirie interne et un redécoupage des parcelles fin 2024 pour débiter les commercialisations. Il est proposé d'inscrire au budget une somme de 400 000 € HT (480 000 € TTC) pour l'ensemble de l'opération, les études devant conduire à préciser le montant estimatif.

Par ailleurs, une réflexion sera conduite quant à l'acquisition d'une surface de près de 6 ha détenue par l'entreprise Bazin sur la zone et qui pourrait être une opportunité foncière pour l'accueil d'un projet d'entreprise d'envergure sur cet espace. Une somme de 500 k€ sera inscrite au budget de la zone.

## **Des projets pour renforcer la cohésion du territoire**

Le territoire du Pays de Luxeuil est confronté à une très forte précarité sociale et économique qui appelle des actions spécifiques en direction des publics et des familles confrontées à ces situations.

**a. Projets dédiés à la parentalité**

La mise en œuvre de la Stratégie Petite enfance de la communauté de communes du Pays de Luxeuil s'intensifiera en 2025 avec la déclinaison opérationnelle d'un projet présenté par la communauté de communes dans le cadre du dispositif REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) et soutenu par la CAF de Haute-Saône.

Le projet est organisé en 3 axes, dédiés à la parentalité :

- Créer des espaces/temps à destination des parents et de leurs enfants ;
- Placer la sensorialité au cœur du projet pour un accueil de haute qualité
- Coordonner un parcours « 1000 premiers jours » sur le territoire communautaire.

En 2024, Le coût de ce projet sera proposé pour 34 000 € en fonctionnement (charges de personnel comprises), financé à 80 % et 25 000 € en investissement, financé à 40 %.

**b. La construction d'une nouvelle crèche**

L'offre d'accueil collectif a été fortement bouleversée depuis 2022 avec l'implantation sur notre territoire de deux micro-crèches privées de 12 places chacune portant la capacité globale d'accueil en structure collective, crèches

publiques et privées confondues, à 61 places, soit une augmentation de près de 85 % en deux années. A cela s'ajoutent les projets d'ouverture de crèches dans les communautés de communes voisines.

Aussi, compte-tenu de ce contexte nouveau et de l'état inapproprié des deux crèches de la CCPLx, il a été convenu de réduire la capacité d'accueil de nos structures publiques et de construire une nouvelle crèche en lieu et place des deux actuelles.

Une nouvelle crèche de 24 places sera donc construite à compter de 2025 sur le terrain de l'espace Taiclet devenu propriété de la communauté de communes depuis son achat avec le centre social et culturel à la CAF de Haute-Saône en 2023. L'opération est estimée à 1 400 000 € HT, l'année 2024 étant consacrée aux études.

**c. L'aménagement du pôle périscolaire du Boulevard Richet à Luxeuil**

La Ville de Luxeuil a entrepris un vaste projet de restructuration de l'école du Boulevard Richet afin d'y accueillir un nombre plus important d'élèves lié à un regroupement scolaire. Le programme, porté intégralement par la Ville de Luxeuil-les-Bains, prévoit des travaux au niveau du périscolaire déjà existant. La commune a sollicité la communauté de communes pour le versement d'un fonds de concours à hauteur de 50 000 € dans cadre de sa participation aux frais relatifs aux travaux de l'espace périscolaire.

**d. La lutte contre le désert médical**

Le Contrat Local de Santé du Pays des Vosges Saônoises identifie comme nécessaire d'agir sur la démographie médicale et l'attractivité du territoire au travers de l'axe stratégique « Favoriser l'accès à la santé et renforcer l'attractivité ». Dans ce cadre, la réflexion sur le type de soutien est menée avec le Pays des Vosges Saônoises qui accompagne les projets d'installation et informe les professionnels de santé sur les différents types d'aides auxquelles ils peuvent prétendre.

En complément la politique intercommunale de soutien en faveur de l'installation des professionnels de santé sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil est reconduite à hauteur de 10 000 € pour 2024.

**e. L'inclusion numérique des particuliers**

Au même titre que l'accompagnement des entreprises, la CCPLx a souhaité développer, dans le cadre de la politique des conseillers numériques mises en place par le Département avec l'Etat, une politique en direction des particuliers afin de résorber la fracture numérique et développer les usages numériques. Ce partenariat initié en 2022 se poursuivra.

**f. La création d'un fonds de concours au bénéfice des communes**

Le fonds de concours mis en place en 2023 est reconduit en 2024. Une enveloppe de 50 000 € sera inscrite au budget pour soutenir les projets des communes participant à l'attractivité du territoire du Pays de Luxeuil.

## **1.2. La transition écologique, un défi pour la qualité de vie des habitants**

Signataire en 2021 avec l'Etat d'un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), la communauté de communes agit sur de nombreux domaines pour améliorer la vie de ses habitants et leur offrir un environnement de qualité. Durant l'année 2024, la dénomination des CRTE devrait évoluer vers la nouvelle appellation Contrat de réussite de la transition écologique marquant encore plus explicitement la priorité de l'Etat dans ses financements de projets.

**a. La transition écologique, des projets en faveur des particuliers**

La communauté de communes conduira la mise en œuvre, en soutien aux particuliers du territoire, de deux projets concourant la transition écologique.

Le premier projet, porté par le budget du Sped, portera dans la participation à l'achat de composteurs pour développer le tri des biodéchets. La collectivité pourrait ainsi prendre à sa charge 25 % du coût restant des composteurs proposés par le Sytevom aux particuliers, le syndicat prenant déjà 50 % du coût à sa charge.

Dans le même esprit la communauté de communes développera une politique pour aider financièrement les particuliers dans l'acquisition de récupérateurs d'eau. Cette politique sera inscrite aux dépenses du budget général.

**b. Une politique Gemapi qui se développe**

Les études en faveur de la création d'un Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) conduites par le Syndicat de La Lanterne et du Breuchin avec ses communautés de communes adhérentes sont finalisées. Cet établissement qui sera créé au 1<sup>er</sup> semestre 2024 aura vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage d'actions GEMAPI sur le territoire.

Le budget GEMAPI ne connaîtra pas de changements majeurs et le niveau du produit attendu de la taxe sera identique à celui voté en 2023, soit 83 589 € en attendant la mise en place de l'EPAGE. En 2025, pourrait être étudiée la révision de la taxe GEMAPI afin de correspondre plus finement au besoin de financement établi par la nouvelle gouvernance de la compétence.

En parallèle, l'étude de danger de la digue de Breuches, lancée en 2022, se poursuivra en 2024 pour 59 000 € TTC. Cette étude sera transférée en même temps que la compétence GEMAPI. Il convient toutefois de la provisionner jusqu'à cette date.

**c. Assainissement collectif : des investissements conséquents en 2024**

Les études pour la canalisation de transfert intercommunale ont été amorcées en 2021 et devraient se poursuivre cette année. L'opération consiste à remettre en l'état la canalisation de transfert sur ses 4 km par la réfection de certains tronçons, voire le remplacement intégral en certains points. Les travaux, estimés à 2 400 000 € TTC, démarreront au cours de l'été 2025.

Afin de réduire l'impact des déversements sans traitement d'eaux usées dans la nature en cas de fortes pluies, il est préconisé l'installation d'un dégrilleur en tête de la station de traitement des eaux usées pour environ 250 000 € HT. Cet ouvrage permettra le captage des macro-polluants présent dans les eaux usées (lingette, couche, sac plastique, etc.).

Compte-tenu des excédents antérieurs il sera possible de recourir à un emprunt à hauteur de 400 000 €.

**d. Assainissement non collectif : la consolidation du fonctionnement du service**

Le travail conduit en 2021 pour la mise en place de la facturation des usagers du service permet de stabiliser les recettes attendues annuellement. Le cadre budgétaire étant posé, il s'agira en 2024 principalement de consolider l'organisation du service, de respecter le nombre des contrôles d'installation fixé et d'étudier les possibilités d'amélioration du service proposé aux usagers.

Le budget sera sensiblement identique à celui de 2023 et les montants des redevances votées en 2021 seront reconduits.

**e. Transfert de la compétence eau-assainissement**

La loi a prévu le transfert de compétence eau-assainissement à la CCPLx avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une délibération a été prise le 16 octobre dernier afin d'engager ce processus. La CCPLx lancera en 2024 une étude afin de déterminer les enjeux techniques, réglementaires et financiers de cette prise de compétence.

Le coût estimé de cette étude est de 166 000 € TTC et pourra bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau et de l'Etat.

**f. Déchets ménagers : des coûts en augmentation mais le maintien des tarifs**

La conjoncture internationale défavorable a eu pour effet d'impacter significativement les tarifs appliqués par le SYTEVOM depuis 2021. Pour autant, la communauté de communes a souhaité ne faire supporter à l'utilisateur que partiellement l'augmentation des dépenses de fonctionnement du budget liés à l'augmentation des tarifs Sytevom et aux hausses liées à l'inflation.

Le choix s'est donc porté sur la mobilisation des excédents antérieurs et une gestion rigoureuse des dépenses d'exploitation qui a conduit, par exemple, à la généralisation de la collecte en C... Malgré la décision du conseil syndical du Sytevom d'adopter une nouvelle augmentation de ses tarifs pour 2024, passant la contribution adhérente à 32 €/habitant (soit +2 €) et le traitement des OM à 137.50 €/tonne (soit +4 € dont 1 € de TGAP), il est proposé de reconduire les choix opérés en maintenant les tarifs de collecte à leur niveau.

S'agissant de l'application de la loi Agec portant sur le tri à la source des biodéchets et compte-tenu de la spécificité des pratiques de notre territoire qui se caractérise par une très faible production de biodéchets dans les bacs, pourrait être proposée la participation de la CCPLx de 200 composteurs individuels en bois aux usagers.

#### **g. Le relamping des zones**

Dans les zones d'activité économiques, une opération de relamping consistant au passage en LED est proposée qui vise plusieurs objectifs : sobriété énergétique et économies de fonctionnement par la baisse des coûts de consommations, des abonnements et de l'entretien mais aussi écologie par la protection de la biodiversité et la diminution des pollutions nocturnes. Ce projet est accompagné d'une réflexion sur l'abaissement lumineux des zones.

Le coût du projet est de 125 000 € HT. Il bénéficie de subventions conséquentes du SIED70 et du fonds vert. Le reste à charge est estimé à 13 390 €. L'économie en fonctionnement attendue est de l'ordre de 21 700 € par an.

### **Un investissement conséquent pour le patrimoine immobilier**

Le patrimoine immobilier de la communauté de communes nécessite un programme pluriannuel d'investissement pour la construction neuve, la réhabilitation ou la maintenance lourde des équipements communautaires. Ce programme permettra de moderniser le parc immobilier et de mieux réduire les dépenses énergétiques constatées dans les bâtiments intercommunaux.

#### **a. Les travaux liés au centre aquatique**

Ce projet emblématique du pays de Luxeuil n'en n'est plus un. Il est définitivement entré dans une phase concrète avec une fin des travaux planifiés pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025. Les marchés de travaux ont été notifiés en juin 2023 et les travaux ont débuté en octobre se poursuivront en 2024, avec un premier semestre consacré au gros œuvre.

Le coût prévisionnel de cet équipement est de 9 550 900 € HT. Ce montant tient compte de l'ensemble des dépenses inhérentes au projet : études et travaux. L'autofinancement est prévu à hauteur de 4 061 000 € TTC.

La démolition de la piscine actuelle, nécessaire pour l'aménagement des espaces extérieurs du nouveau centre aquatique, est programmée pour la fin de l'année 2024. Le coût est évalué à 90 000 € H.T.

Connexes à la réalisation du nouveau centre aquatique, des travaux d'aménagements routiers et de stationnements sont également à prévoir. Ils font l'objet d'un partenariat entre la communauté de communes et la Ville de Luxeuil-les-Bains, elle-même concernée par ces aménagements pour la mise en œuvre de sa politique municipale. Le cout prévisionnel de ces équipements est de 1 515 000 € HT. Le projet est au stade d'étude AVP, et des choix stratégiques doivent être réalisés afin de valider cette phase.

#### **b. La modernisation des lieux d'accueil en crèche**

Les nouvelles orientations, figurant dans la Stratégie petite enfance de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil, ont conduit à retenir le projet d'une nouvelle et unique crèche de 24 places.

Une convention de mission AMO sera contractualisée avec Territoire 70 pour une construction neuve sur un terrain appartenant à la CCPLx situé derrière le centre Taiclet. Cette réalisation permettra de répondre aux nouvelles obligations fixées par la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, dite « ASAP » en matière de conditions d'accueil du jeune enfant.

Le coût prévisionnel de cet équipement est de 1 400 000 € HT répartis de la façon suivante : 400 000 € (études) et 1 000 000 € HT (travaux). L'année 2024 portera sur les études de définition du programme et de maîtrise d'œuvre. L'opération pourrait être livrée début 2026.

**c. La réhabilitation du centre culturel et social Taiclet**

En août 2023, la communauté de communes a acquis le bâtiment auprès de la CAF ce qui lui permet à présent d'envisager un important programme de réhabilitation rendu nécessaire par l'état vétuste du centre Taiclet.

Un programme pluriannuel de travaux estimé à 2 400 000 € HT permettra de remettre aux normes d'accessibilité et de sécurité le lieu et de réduire les dépenses énergétiques dans un souci de sobriété énergétique.

**d. La construction d'un Centre Administratif et Technique pour les services intercommunaux**

Le centre administratif et technique de la communauté de communes sera implanté sur une parcelle de la ZAC des Sept Chevaux qu'il reste encore à préciser pour tenir compte des implantations économiques. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée fin 2023 pour la définition du programme opérationnel du projet. Les premières études ont démarré dès janvier 2024 et se poursuivront toute l'année. Le planning prévoit un début des travaux en 2025 pour une livraison au dernier trimestre 2026.

Le coût prévisionnel de cet équipement serait de 6 095 000€ HT selon une toute première estimation.

Les recettes attendues viennent de plusieurs sources dont certaines sont déjà identifiées : la subvention issue du PACT pour 591 000 € et la subvention du Conseil départemental consécutive de la vente du Mathy pour 850 000 €, rentreront dans le financement de cet équipement.

Par ailleurs, la participation des budgets utilisateurs des espaces techniques est également ciblée.

En particulier le SPED, important consommateur des futurs locaux techniques, pourrait apporter une contribution qui est estimée autour de 1 500 000 €, 2 000 000 €. Dans cette hypothèse une analyse doit confirmer la capacité de remboursement d'un tel emprunt. Ceci pourrait nécessiter, à terme, une augmentation des tarifs pour les usagers.

**e. L'aire d'accueil des gens du voyage**

Les orientations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, qui va être prochainement révisé, devraient évoluer à la baisse en termes d'objectifs d'accueil pour la Communauté de communes du Pays de Luxeuil. Le dimensionnement de l'aire d'accueil pourrait en effet être ramené à 10 places, ce qui répondrait aux besoins constatés depuis l'ouverture de l'aire. Néanmoins, la réalisation de terrains familiaux reste d'actualité.

La communauté de communes abandonnera donc la réalisation de 10 places supplémentaires sur l'aire d'accueil actuelle et réalisera dans les meilleurs délais trois terrains familiaux qui pourront être proposés aux familles sédentaires.

Une opération de 290 000 € TTC sera donc inscrite, lissée sur 2024 et 2025.

## **Budget général : les orientations pour 2024**

Au regard des bons résultats attendus de l'année 2023, il est essentiel de poursuivre les efforts pour constituer une Capacité d'Autofinancement suffisante et faire face aux investissements prévus dans les 3 prochaines années.

### **Un budget de fonctionnement maîtrisé**

Le budget prévisionnel de fonctionnement s'efforce de répondre aux directives de la loi de finance (2.1 %)

Néanmoins des montants réalistes inscrits donnent une tendance de + 3.34 % avec de notables différences entre chaque chapitre.

.Le chapitre 012 est augmenté de 181 700 € (+ 7.74 %) où sont prévus l'enveloppe du CIA pour 30 000 € (montant maxi non définitif),

- l'augmentation des frais d'assurance pour 16 000 €
- la montée en compétence de deux postes du pôle ressources (cat C à cat B) pour 12 000 € (sur 7 mois)
- Les avancements d'échelon pour 42 000 €
- Les remplacements pour absence de longue durée pour 17 000 €
- La revalorisation indiciaire

Au-delà de ces augmentations attendues un besoin se fait également sentir pour d'une part renforcer les actions liées au projet du REAPP et d'autre part pour exercer des compétences supplémentaires en lien avec un futur PLUI(H).

Ces contrats à durée déterminée seront financés sur le chapitre 74 - dotations subventions.

Le montant de ces missions complémentaires compte tenu des recrutements en cours d'année sont estimés à 38 500 € pour le REAPP sur 8 mois et 25 200 € pour le chargé de mission PLUI(h) sur 6 mois.

Au chapitre 0.14 une baisse des dépenses est due à la notification du reversement du trop perçu sur la taxe d'habitation qui ne sera pas à verser en 2024. (-2.07 %).

Au chapitre 66 sont pris en compte les emprunts futurs (+ 57.89 %)

Pour rappel l'augmentation du chapitre 68 est due à la provision de 150 000 € destinée aux Zones d'activité (2 ans à 100 000 € en 2022 et 2023).

Le chapitre 042 correspond à l'amortissement des biens qui évolue. En effet, la nomenclature M57 oblige désormais à appliquer l'amortissement des biens au prorata temporis (+25 %)..Le chapitre 022 disparaît à l'occasion du passage à la M57.

Certains chapitres en recettes présentent une belle progression et notamment les produits des services.

Chapitres	Intitulé	BP 2022	BP 2023	variation BP % 2023/2022	Prévision BP 2024	variation BP % 2024/2023	Prévision BP 2025	Prévision BP 2026
<b>Fonctionnement DEPENSES</b>								
0.11	Charges à caractère général	1 875 460	2 385 658	27,20%	2 433 371	2,00%	2 482 039	2 531 679
0.12	Charges de personnel	2 195 358	2 348 228	6,96%	2 530 000	7,74%	2 580 600	2 632 212
0.14	Attributions de compensation	2 715 200	2 767 200	1,92%	2 710 000	-2,07%	2 764 200	2 819 484
65	Autres charges de gestion courante	910 764	490 914	-46,10%	500 732	2,00%	510 747	520 962
66	Charges financières	72 700	39 900	-45,12%	51 000	27,82%	150 000	280 000
67	Charges exceptionnelles	26 518	40 100	51,22%	20 000	-50,12%	20 400	20 808
68	Dotations aux provisions	104 000	105 000	0,96%	155 000	47,62%	155 000	155 000
0.42	Opérations d'ordre de transfert	290 000	320 000	10,34%	400 000	25,00%	408 000	416 160
0,22	Dépenses imprévues	100 000	30 000	-70,00%	0	-100,00%	0	0
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 290 000</b>	<b>8 527 000</b>	<b>2,86%</b>	<b>8 800 103</b>	<b>3,20%</b>	<b>9 070 986</b>	<b>9 376 305</b>

Chapitres	Intitulé	BP 2022	BP 2023	variation BP % 2023/2022	Prévision BP 2024	variation BP % 2024/2023	Prévision BP 2025	Prévision BP 2026
<b>Fonctionnement RECETTES</b>								
0.13	Atténuations de charges	64 439	68 000	5,53%	70 000	2,94%	71 400	72 828
70	Produits des services	886 750	1 016 767	14,66%	1 120 000	10,15%	1 142 400	1 165 248
73	Impôts et taxes	5 228 155	5 605 347	7,21%	5 700 000	1,69%	5 814 000	5 930 280
74	Dotations, subventions	1 746 139	1 688 216	-3,32%	1 750 000	3,66%	1 785 000	1 820 700
75	Autres produits de gestion courante	65 000	65 000	0,00%	65 000	0,00%	65 000	65 000
77	Produits exceptionnels	5 230	11 800	125,62%	15 000	27,12%	15 300	15 606
78	Reprises sur provisions	500	0		100	100,00%	102	104
0.42	Opérations d'ordre de transfert	80 000	90 000	12,50%	95 000	5,56%	96 900	98 838
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 076 213</b>	<b>8 545 130</b>	<b>5,81%</b>	<b>8 815 100</b>	<b>3,16%</b>	<b>8 990 102</b>	<b>9 168 604</b>

## **Un budget d'investissement ambitieux**

La situation budgétaire de la collectivité est saine et son endettement faible. Cette conjonction autorise un investissement conséquent de la communauté de communes pour préparer l'avenir et placer le Pays de Luxeuil parmi les pôles dynamiques du département de la Haute-Saône.

Un programme d'investissement conséquent, à hauteur de 25 M€, est donc envisagé jusqu'en 2026. Il permettra de remettre à niveau les équipements existants mais aussi de réaliser les constructions neuves comme le centre aquatique, la crèche intercommunale, le centre administratif et technique.

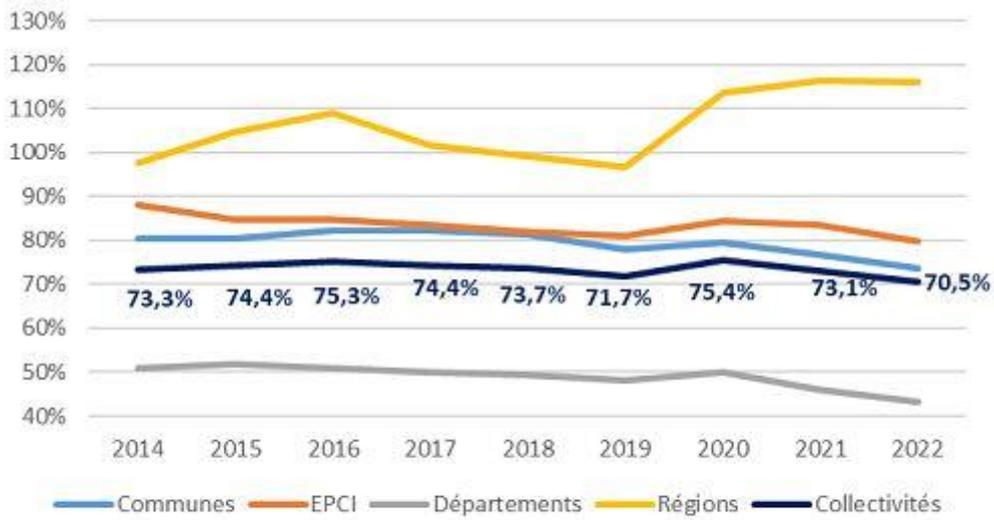
Les excédents antérieurs seront mobilisés pour atténuer le recours à l'emprunt dans une période de hausse des taux d'intérêt. Pour 2024, 1 500 000 € seront prélevés sur l'excédent. Dans la projection, 500 000 € en 2025 et 500 000 € en 2026 seront à nouveau prélevés sur l'excédent. Pour autant, nécessairement, l'emprunt sera mobilisé avec pour corrélat une augmentation importante des annuités d'emprunt en 2025, puis 2026 avant une stagnation du niveau dans les années suivantes.

**Le programme pluriannuel d'investissement****PPI 2024 (hypothèse emprunt 4% sur 30 ans et autofinancement 1 500 000 €)**

Programmes	Réalisés au 31.12.2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL		Subventions FCTVA	Autofinancement
							TTC	HT		
<b>Equipement aquatique</b>										
(AMO+travaux) Construction Pôle aquatique n°	2 029 819 €	4 641 474 €	3 108 385 €	1 681 380 €			11 461 058 €	9 550 882 €	7 400 555 €	4 060 503 €
Abords du centre aqua, et desserte Athelots n°	32 615 €	60 000 €	852 000 €	873 385 €			1 818 000 €	1 515 000 €	1 073 542 €	744 458 €
Destruction Piscine 7 chevaux	- €	24 000 €	84 000 €				108 000 €	90 000 €	17 716 €	90 284 €
Nouvelle Crèche (24 places) n°75	- €	120 000 €	360 000 €	1 200 000 €			1 680 000 €	1 400 000 €	1 255 587 €	424 413 €
CS Tailet Etudes et travaux n°70	14 350 €	120 000 €	600 000 €	840 000 €	1 305 650 €	- €	2 880 000 €	2 400 000 €	1 192 435 €	1 687 565 €
Centre Administratif et Technique n°77	864 €	231 600 €	2 037 600 €	5 043 936 €	- €		7 314 000 €	6 095 000 €	5 969 371 €	1 344 629 €
Réhabilitation AAGV n°63	481 385 €		50 000 €				531 385 €	442 821 €	316 796 €	214 589 €
Terrains familiaux n°78		100 000 €	140 000 €				240 000 €	200 000 €	100 000 €	140 000 €
Etude de transfert de compétences n°2 n°80	86 831 €	60 000 €	105 986 €				252 817 €	210 681 €	156 146 €	96 671 €
Développement économique n°40	185 343 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €			425 343 €	354 453 €		425 343 €
FICAT n°74	3 515 €	96 485 €	50 000 €	50 000 €			200 000 €	166 667 €		200 000 €
Relamping des ZAC n°76	- €	150 000 €					150 000 €	125 000 €	136 610 €	13 390 €
MCO Piscine des 7 Chevaux	127 049 €	30 000 €					157 049 €	130 874 €	25 762 €	131 287 €
Chaufferie site Dumeste n°61		112 000 €					112 000 €	93 333 €	25 463 €	86 537 €
soutien à la démographie médicale n° 79	- €	10 000 €	10 000 €	10 000 €			30 000 €	25 000 €		30 000 €
Investissements récurrents - PATRIMOINE	271 530 €	100 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	691 530 €	576 275 €	113 438 €	578 092 €
Investissements récurrents - DIVERS	162 767 €	101 000 €	101 000 €	101 000 €	101 000 €	101 000 €	667 767 €	556 473 €	109 540 €	558 227 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 396 067 €</b>	<b>6 036 559 €</b>	<b>7 658 971 €</b>	<b>9 959 701 €</b>	<b>1 486 650 €</b>	<b>181 000 €</b>	<b>28 718 948 €</b>	<b>23 932 457 €</b>	<b>17 892 961 €</b>	<b>10 825 987 €</b>

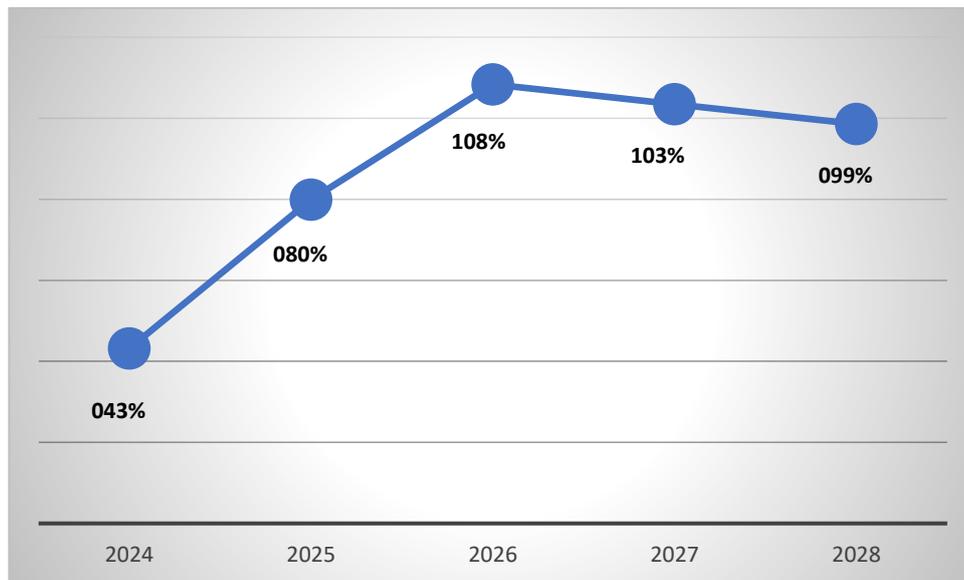
Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Montant des investissements</b>	3 396 067	6 036 559	7 658 971	9 959 701	1 486 650	181 000
<b>Recouvrement subventions et FCTVA</b>	2 115 875	3 760 998	4 771 821	6 205 260	926 238	112 770
<b>Autofinancement</b>		1 500 000	500 000	500 000		
<b>Besoin de financement</b>	1 280 193	775 561	2 387 150	3 254 441	560 412	68 230
<b>Remboursement annuités dette actuelle</b>	378 442 €	232 308 €	218 798 €	193 768 €	181 814 €	181 379 €
<b>Annuités supplémentaires sur 30 ans</b>	-	44 851	138 049	188 205	32 409	3 946
<b>Annuités cumulées</b>		<b>277 159</b>	<b>401 698</b>	<b>564 873</b>	<b>585 328</b>	<b>588 839</b>

### Evolution du taux d'endettement des collectivités locales



Source : OGFL

### Evolution prévisionnel du taux d'endettement de la collectivité avec le PPI présenté



**Le programme des AP/CP en investissement****AP-CP n° 2017-01 – Réhabilitation Aire d'accueil des gens du voyage - Opération n°63**

Créé par délibération n° 2017- 042 du 15.03.2017

Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Mandaté au 31.12.2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
531 385 €	481 385 €	0 €	50 000 €	0 €	0 €

**AP-CP n° 2017-02 – Etude de transfert eau et assainissement – Opération n°64**

Créé par délibération n° 2017- 146 du 11.12.2017

Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Mandaté au 31.12.2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
252 817 €	86 831 €	60 000 €	105 986 €	0 €	0 €

**AP-CP n° 2018-02 Mission d'assistance MO construction et gestion équipement aquatique – Opé n°25****ANNULÉ – INTEGRÉ à l'opération n°53 Construction équipement aquatique**

Créé par délibération n° 2018- 49 du 04.04.2018

Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Mandaté au 31.12.2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
172 188 €	61 104 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**AP-CP n° 2019-01 Construction équipement aquatique – Opération n°53**

Créé par délibération n°2019-055 du 08.04.2019

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
11 461 058 €	2 029 819 €	4 641 474	3 108 385 €	1 681 380 €	0 €

**AP-CP n° 2019-04 Développement économique Aides aux entreprises – Opération n°40**

Créé par délibération n°2019-055 du 08.04.2019

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
425 343 €	185 343 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	0 €

**AP-CP n° 2021-01 – Restructuration CS Taiclet Études et Travaux- Opération n°70**

Créé par délibération n° 2021- 062 du 07.04.2021

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027 et suivants
2 800 000 €	14 350 €	120 000 €	600 000 €	840 000 €	1 305 650 €

**AP-CP n° 2022-01 Abords du centre aquatique et Déserte Athelots– Opération n°73**

Créé par délibération n°2022-050 du 04.04.2022

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
1 818 000 €	32 615 €	60 000 €	852 000 €	873 385 €	0

**AP-CP n° 2022-02 FICAT - Opération n°74**

Créé par délibération n°2022-050 du 04.04.2022

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
200 000 €	3 515 €	96 485 €	50 000 €	50 000 €	0 €

**AP-CP n° 2022-03 Nouvelle Crèche – Opération n°75**

Créé par délibération n°2022-050 du 04.04.2022

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
1 680 000 €	0 €	120 000 €	360 000 €	1 200 000 €	0 €

**AP-CP n° 2023-01 Siège Centre Administratif et Technique – Opération n°77 -**

Créé par délibération du 03.04.2023

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
7 314 000 €	864 €	231 600 €	2 037 600 €	5 043 936 €	0 €

**AP-CP n° 2023-02 Terrains familiaux – Opération n°78**

Créé par délibération du 03.04.2023

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
240 000 €	0 €	100 000 €	140 000 €	0 €	0 €

**AP-CP n° 2023-03 Soutien à la démographie médicale – Opération n°79**

Créé par délibération du 03.04.2023

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
30 000 €	0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €

**Pas d'augmentation de la fiscalité en 2024**

Au regard de la bonne situation financière de la collectivité, il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité en 2024 pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive.

Néanmoins, ultérieurement le recours à une augmentation de la fiscalité sera peut-être rendu nécessaire au regard des projets engagés et selon la variation des bases de fiscalité futures.

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le



ID : 070-247000755-20240226-D2024\_003-DE

# ANNEXES

- ✓ **Tableau des effectifs**
- ✓ **L'organigramme des services**



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2024

Objet

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Délibération n°2024

003

Page 33 sur 38

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le



ID : 070-247000755-20240226-D2024\_003-DE

## TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2023

EMPLOIS											EFFECTIFS			
EMPLOI/ POSTE	SERVICE / Pole	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Total (1)		Catégorie hiérarchique			Emploi pour vu	Emploi non pour vu	Grade de l'agent qui occupe le poste	Si temps partiel (1)		activité
		TC	TNC	En heures	En ETP	A	B	C				Quotité	Temps en heures	
Assistante de direction	direction	35						x	x		ADJOINT ADMINISTRATIF			oui
Assistante administrative	pole patrimoine environnement	35						x	x		ADJOINT ADMINISTRATIF			oui
Assistante de direction	direction	35						x	x		ADJOINT ADMINISTRATIF			oui
Agent d'accueil	direction	35						x	x		ADJOINT ADMINISTRATIF			oui
Adjoint Administratif	ressources humaines	35						x	x		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère cl			oui
Adjoint Administratif	ressources humaines	35						x	x		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère cl	90%		oui
Adjoint Administratif	ressources humaines	35						x	x		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère cl			oui
Adjoint Administratif	comptabilité finances		12					x	x		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème cl			oui
Assistant technique et SPANC	Eaux	35						x	x		AGENT DE MAITRISE			oui



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2024

Objet

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Délibération n°2024

003

Page 34 sur 38

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le



ID : 070-247000755-20240226-D2024\_003-DE

Chef(fe) pole ressources	pole ressources	35			x			x		ATTACHE PRINCIPAL			oui
Chef(fe) pole patrimoine environnement	pole patrimoine environnement	35			x			x					oui
Directeur Général des services	direction	35			x			x		DGS			oui
COMPTABLE	comptabilité finances	35					x	x		REDACTEUR			oui
Agent d'entretien	centre Taiclet		7.19					x	x	ADJOINT TECHNIQUE			oui
Adjoint Administratif	coordination périscolaire	35						x	x	ADJOINT ADMINISTRATIF	90%		oui
Coordinatrice enfance/jeunesse	coordination périscolaire	35					x		x	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ère cl	80%		oui
Aide cuisine collectivité	cuisine centrale	35						x	x	ADJOINT TECHNIQUE			oui
Aide cuisine collectivité	cuisine centrale	35						x	x	ADJOINT TECHNIQUE	80%		oui
Aide cuisine collectivité	cuisine centrale	35						x	x	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl			oui
Aide cuisine collectivité	cuisine centrale	35						x	x	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl			oui
Chargée de mission éco et développement territorial	développement économique	35			x				x	CHARGE DE MISSION			oui
Chargé de mission GEMAPI	Eaux	35			x				x	CHARGE DE MISSION			oui
Adjoint technique	gymnase		20					x	x	ADJOINT TECHNIQUE			oui
Adjoint technique	gymnase		20					x	x	ADJOINT TECHNIQUE			oui



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2024

Objet

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Délibération n°2024

003

Page 35 sur 38

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le



ID : 070-247000755-20240226-D2024\_003-DE

Agent polyvalent	gymnase	35						x	x		ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl			oui
Adjoint technique	pole ressources	35						x	x		ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl			oui
Agent d'entretien	service patrimoine	35						x	x		AGENT DE MAITRISE			oui
Adjoint technique	Crèches		25					x	x		ADJOINT TECHNIQUE			oui
Adjoint technique	Crèches		17.5					x	x		ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl			oui
Agent petite enfance	Crèches	35						x	x		AGENT SOCIAL			oui
Auxiliaire de puériculture	Crèches	35					x		x		AUXILIAIRE DE PUERICULTURE			oui
EJE / Directrice crèches	Crèches	35							x		EJE			oui
Auxiliaire de puériculture	Crèches		20				x		x		AUXILIAIRE DE PUERICULTURE			oui
Agent social	Crèches	35						x	x		AGENT SOCIAL			oui
Agent petite enfance	Crèches		30					x	x		AGENT SOCIAL			oui
Adjoint technique	Crèches		20					x	x		ADJOINT TECHNIQUE			oui
Infirmière/Directrice adjointe crèches	Crèches	35				x			x		INFIRMIERE			oui
Agent petite enfance	Crèches	35						x	x		ADJOINT TECHNIQUE	80%		oui
Agent petite enfance	Crèches	35						x	x		AGENT SOCIAL	80%		CLD
Agent petite enfance	Crèches	35						x	x		AGENT SOCIAL			disponibilité



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2024

Objet

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Délibération n°2024

003

Page 36 sur 38

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le



ID : 070-247000755-20240226-D2024\_003-DE

Auxiliaire de puériculture	Crèches	35				x		x		AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PPAL 1ère cl			oui
Auxiliaire de puériculture	Crèches	35				x		x		AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PPAL 1ère cl	50%		oui
Auxiliaire de puériculture	Crèches	35				x		x		AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PPAL 2ème cl			oui
Auxiliaire de puériculture	Crèches	35				x		x		AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PPAL 2ème cl			oui
Educateur sportif	piscine							x	x	MNS			oui
Agent d'entretien/Caissier	piscine		19					x	x	ADJOINT TECHNIQUE			oui
Agent d'entretien	piscine	35						x	x	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl			oui
Adjoint technique	piscine		24					x	x	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl			oui
MNS	piscine	35						x	x	EAPS PPAL 1ère cl			oui
MNS	piscine	35						x	x	EAPS PPAL 1ère cl			oui
cheffe de service APS	piscine	35						x	x	EAPS PPAL 2ème cl	80%		oui
Adjoint d'animation	RPE		14					x	x	ADJOINT D'ANIMATION			oui
Adjoint d'animation	RPE	35						x	x	ADJOINT D'ANIMATION	80%		oui
Responsable RPAM	RPE	35					x		x	EJE			oui
Educatrice de jeunes enfants	RPE	35					x		x	EJE	80%		oui
Surveillante de cantine	cantine scolaire		1.09					x	x	ADJOINT D'ANIMATION			oui
Agent d'entretien	services techniques	35						x	x	ADJOINT TECHNIQUE			CLM
Adjoint technique	services techniques	35						x	x	ADJOINT TECHNIQUE			oui



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2024

Objet

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Délibération n°2024

003

Page 37 sur 38

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le



ID : 070-247000755-20240226-D2024\_003-DE

Responsable patrimoine	services techniques	35					x		x		TECHNICIEN			oui
Coordonateur collecte	SPED	35						x	x		Coordonateur collecte			oui
Chauffeur / rippeur	SPED	35						x	x		Chauffeur / rippeur			oui
Chauffeur / rippeur	SPED	35						x	x		Chauffeur / rippeur			oui
Responsable SPED	SPED	35					x		x		Responsabl SPED			oui
Chauffeur / rippeur	SPED	35						x	x		Chauffeur / rippeur			oui
Assistante exploitation	SPED	35						x	x		Assistante exploitation			oui
RIPPEUR	SPED		31.5					x	x		RIPPEUR			oui
RIPPEUR	SPED		31.5					x	x		RIPPEUR			oui
Adjoint Administratif	SPED	35						x	x		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème cl			oui
Ambassadeur de tri	SPED	35						x	x		ADJOINT TECHNIQUE	80%		oui
Chauffeur / rippeur	SPED		24.5					x	x		ADJOINT TECHNIQUE			disponi bilité
Chauffeur / rippeur	SPED	35						x	x		ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl			oui
Chauffeur / rippeur	SPED	35						x	x		ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl			oui



	<h1>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h1>	
	<h2>SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2024</h2>	
Objet	Débat d'Orientations Budgétaires 2024	Délibération n°2024 003
		Page 38 sur 38



**ACCUEIL**  
Sophie SERGENT

**PATRIMOINE et ENVIRONNEMENT**  
Chef de Pôle, Bertrand DUSSAUCY, en charge des nouveaux projets, poste

**Assistante de pôle**  
Jennifer CSALA

**PATRIMOINE**  
Responsable, Mathilde GROSJEAN

**Maintenance technique**  
Stéphane GIROUX  
David PAVLA

**CYCLES DE L'EAU**  
Responsable : Thibault BOSCHI

**Assistant technique et Assainissement non collectif**  
Gaëtan HUGUENIN

**DÉCHETS**  
Responsable, Amandine DUCHÈNE

**Relations clientèle et exploitation**  
Véronique DUCRET  
Amandine GROSJEAN  
Jérôme GRANDGIRARD

**Collecte**

Raphaël BIGEY	Julien HENRY
Hélène GENTILHOMME	François MISSLIN
Fabien GUY	Gaëtan TERREAUX

**DATE DE MISE A JOUR**  
**14-Feb-24**

**PRÉSIDENT**  
Jacques DESHAYES

**DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES**  
Alain LETAILLEUR

**ATTRACTIVITE et SERVICES à la POPULATION**  
Chef de Pôle

**Assistante de pôle**  
Yamina MANSOUR

**ECONOMIE et DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**  
Chargé de mission, Mwamba WIKULUKYA

**COHÉSION SOCIALE et DEVELOPPEMENT**  
Chargée de mission, Nadine MENIGOZ

**CRÈCHES**  
Directrice, Isabel BERQUJAND  
Directrice Adjointe, Manuela SEILER

**Accueil et activités des enfants**

Paola BERTOLINA	Coralie BETSCHEN	Aurélie CUNY
Valérie ESTURGIE	Sylvie FURY	Marie-Ange FERRERO
Céline HARAND	Laëtitia LANDRE	Naoual ESSAHLI

**Entretien, propreté**

**Relais Parents assistantes maternelles**  
Responsable, Stéphanie BEAUCHET

**Animatrices**

Marjolaine HENRY	Lise MUSSOT	Déborah STEPHAN
------------------	-------------	-----------------

**ACTIVITES SPORTIVES**  
Responsable, Adèle MAUFFREY

- Piscine des 7 Chevaux**  
Éducateurs sportifs, maîtres-nageurs  
Pierre-André GODBIN      Dominique HOYON

**Agents de caisse, entretien, propreté**

Laëtitia GROSMAIRE	Chantal MARSOT	Emmanuelle BARBIER
--------------------	----------------	--------------------

- Complexe Les Merises**  
Alik TAYOYAN  
Ionut-Laurentiu BAHNA  
Patrick ESTABES

**RESTAURANT SCOLAIRE**

Safa ALAMI	Lydie HENNEQUIN
Lydie HAILLANT	Florentina REXHEPI
Malika TAOUGHY	

**JURIDIQUE et QUALITE**  
Chargée de mission : poste vacant

**Assistants de direction, communication**  
Alexandra PIERRET  
Valérie GROSJEAN

**RESSOURCES**  
Cheffe de Pôle, Martine GIRAULT en charge des Ressources Humaines

**Assistante de pôle**  
Marielle DUVAL

**RESSOURCES HUMAINES**  
Responsable, poste vacant

**Dialogue social, emploi et formations**  
Sophie REINHARDT

**Carrières, paie et protection**  
Christelle COULIN  
Marielle DUVAL

**FINANCES**  
Responsable, Isabelle GIROUX

**Exécutions budgétaires**  
Claudine GEORGES

**MOYENS GENERAUX**  
Responsable, poste vacant

**Entretien des locaux**  
Sylvie CORBERAND  
Lydie HENNEQUIN  
Gérard FRESSE

**Informatique et téléphonie**

**Assurances**  
**Archives**